|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées  et non commerciales  Cinquième réunion  Genève, 22 mars 2024 | WG-SHF/5/3  Original : Anglais  Date : 22 mai 2024 |

COMPTE RENDU

adopté par le groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l'utilisation à des fins privées et non commerciales

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.   
  
Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

# Ouverture de la réunion

Le groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales (WG-SHF) a tenu sa cinquième réunion à Genève le 22 mars 2024, en format virtuel, sous la présidence de M. Yehan Cui, président du Conseil.

La réunion a été ouverte par le président, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

La liste des participants est reproduite en annexe du présent compte rendu.

# Adoption de l'ordre du jour

Le WG-SHF a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document WG-SHF/5/1 Rev.

# Propositions par les membres du WG-SHF de questions visant à collecter des informations pour permettre au WG-SHF de poursuivre ses travaux et à qui les questions devraient Etre adressées

La délégation du Royaume des Pays-Bas s'est demandé si les questions proposées apporteraient finalement des informations nouvelles par rapport à celles présentées dans l'étude initiale réalisée par Oxfam, Euroseeds et Plantum. Certaines questions proposées visaient à demander des opinions plutôt que des faits. Il a été estimé que le WG-SHF devrait se concentrer sur la collecte de faits plutôt que d'opinions.

La délégation du Canada réitère que, selon elle, un questionnaire devrait viser à établir s'il existe un réel problème lié à l'étendue du droit et à l'exemption pour usage privé et non commercial. Il n'est pas certain qu'un questionnaire fondé sur toutes les questions proposées permette d'établir l'existence d'un problème réel.

La délégation du Canada rappelle que l'EXN actuel fait déjà référence aux agriculteurs de subsistance. Elle note qu'un droit d'obtention végétale confère un monopole économique, et que s'il y a une fuite de ce droit au service d'une politique publique visant à soutenir les conditions économiques des agriculteurs, cela est compréhensible. Elle a noté que si tous les agriculteurs de subsistance étaient des petits exploitants, tous les petits exploitants n'étaient pas des agriculteurs de subsistance. Elle a également estimé qu'il n'était pas possible de trouver une norme internationale permettant de définir les petits exploitants agricoles, car la définition variait d'une juridiction à l'autre en tenant compte de facteurs tels que la taille de la propriété foncière, mais pas nécessairement les conditions économiques de l'agriculteur. Les questions posées dans un questionnaire devraient permettre de décider si les notes explicatives doivent être révisées ou non.

La délégation de la Suisse est d'avis qu'il faut recueillir des faits et non des opinions. Elle a insisté sur la nécessité de s'en tenir au mandat et a noté que si les questions proposées étaient toutes intéressantes, nombre d'entre elles ne relevaient pas du mandat du WG-SHF.

La délégation de l'Union européenne comprend que l'objectif d'un questionnaire est de recueillir des informations et des faits. L'Union européenne a identifié deux questions majeures : premièrement, y a-t-il vraiment un problème et, dans l'affirmative, quelle est l'ampleur du problème ? et deuxièmement, y a-t-il un problème de réputation en jeu qui fait que les pays hésitent à adhérer à l'UPOV ? La délégation de l'Union européenne est préoccupée par le fait que, au sein du WG-SHF, les pays développés discutent de questions qui pourraient être davantage liées aux pays en développement, au sud de la planète. Il est important d'impliquer ceux qui sont confrontés à des problèmes réels. L'Union européenne estime que la communication est très importante et se félicite que le Bureau de l'UPOV travaille sur la stratégie de communication de l'UPOV. Il est important de communiquer sur le fait que les questions en jeu ne concernent pas nécessairement la protection de la propriété intellectuelle des variétés, mais aussi d'autres questions, telles que les lois sur les semences dans les pays en développement. L'Union européenne souligne qu'il est important de travailler sur ces questions et d'étudier la manière de procéder à l'établissement des faits afin d'acquérir des connaissances et des informations plus précises sur les problèmes éventuels et sur l'ampleur de ces problèmes.

La délégation de l'Union européenne rappelle que, depuis la création du WG-SHF, beaucoup de choses ont été apprises et que le moment est peut-être venu d'organiser un séminaire pour aborder les questions pertinentes et faire participer les parties réellement concernées par ces questions.

La délégation du Japon a convenu que les questions en question n'étaient posées que par des pays développés qui pourraient éventuellement fonder leur question sur leur perception du problème des agriculteurs dans les pays en développement. Certaines questions posées impliquent des réponses, ce qui n'est pas la meilleure façon de recueillir des faits neutres. Les questions ne visent pas à déterminer les aspects positifs de l'UPOV. La délégation du Japon suggère de poser des questions sur les aspects positifs de l'adhésion à l'UPOV en indiquant qu'elle a entendu des agriculteurs en Afrique dire qu'après l'adhésion de leur pays à l'UPOV, les agriculteurs ont eu un plus grand choix de variétés et qu'ils ont accepté de payer plus cher pour les variétés protégées parce que les rendements ont augmenté.

La délégation de l'Afrique du Sud rappelle que dans son pays, il y a à la fois des agriculteurs de subsistance et des petits exploitants et que l'administration reçoit souvent des questions sur la manière de définir le terme "usage privé et non commercial". La législation de l'Afrique du Sud ne prévoit pas une telle définition. La délégation de l'Afrique du Sud a indiqué qu'elle souhaitait savoir ce que ce terme signifiait pour les petits exploitants et si ce concept restreignait l'accès aux semences. L'enquête aidera l'Afrique du Sud à mettre en œuvre la Convention UPOV, en particulier en ce qui concerne la question des petits exploitants.

La délégation de la Norvège a soutenu l'importance pour le WG-SHF de rester dans les limites de son mandat, à savoir fournir des orientations sur les petits exploitants agricoles et sur les termes "usage privé" et "usage non commercial". Elle propose de recenser la manière dont les membres de l'UPOV ont mis en œuvre l'article 15.1.i) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et de partager leurs expériences. La Norvège souligne la nécessité d'assurer la cohérence de la communication de l'UPOV. La délégation de la Norvège rappelle que, dans la hiérarchie des documents de l'UPOV, la Convention vient en premier, suivie des notes explicatives, puis des FAQ et enfin des autres communications. La délégation de la Norvège note que les communications de l'UPOV doivent être cohérentes avec les notes explicatives. La délégation de la Norvège estime qu'il serait utile de procéder au même exercice que pour les FAQ, à savoir inviter les membres du   
WG-SHF à faire part de leur point de vue sur la nécessité d'apporter d'éventuelles modifications aux notes explicatives.

La délégation du Canada est également d'avis qu'il serait peut-être temps d'organiser un séminaire. Dans le cadre d'un séminaire, la bonne question à aborder serait de savoir comment le système de l'UPOV peut aider les petits exploitants agricoles à surmonter leurs difficultés financières. La délégation du Canada rappelle qu'il y a beaucoup de désinformation sur les droits de propriété intellectuelle, et pas seulement sur les droits d'obtenteur, qui n'est pas toujours fondée sur des faits. Il existe des exemples d'agriculteurs au Canada qui forment des coopératives et s'engagent dans la sélection, ainsi que de nombreuses autres initiatives. La question de savoir quelles sont les véritables préoccupations des petits exploitants agricoles en termes d'accès aux meilleures variétés devrait être abordée. En ce qui concerne la réputation de l'UPOV, la délégation du Canada estime que si la Convention est bien mise en œuvre, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette réputation.

La délégation de la Suisse appuie l'intervention de l'Afrique du Sud et propose d'axer l'enquête sur la manière dont les membres de l'UPOV ont mis en œuvre l'exception relative à l'utilisation privée et non commerciale et sur la jurisprudence éventuelle. Elle convient avec la Norvège qu'il serait intéressant d'obtenir l'avis des membres sur le libellé actuel des notes explicatives afin de déterminer s'il y a un problème à résoudre. La délégation trouve l'idée d'un séminaire intéressante, mais mentionne que même pour un séminaire, les questions doivent être identifiées. En outre, il serait probablement nécessaire de revenir devant le Comité consultatif car l'organisation d'un séminaire dépasserait le mandat du groupe de travail.

La délégation de l'Union européenne est d'avis que les questions proposées visent à en apprendre davantage sur les sujets traités et non à expliquer les avantages de l'UPOV. Il est néanmoins important de communiquer sur les avantages de l'UPOV car il existe des idées fausses à cet égard. La délégation convient avec le Canada d'examiner comment le système de l'UPOV pourrait aider les petits exploitants agricoles à accéder aux nouvelles variétés.

La délégation du Royaume des Pays-Bas convient qu'un séminaire pourrait être un moyen intéressant d'aller de l'avant. Ce séminaire pourrait être axé sur la manière dont le système de l'UPOV aide les agriculteurs et sur les initiatives et les projets existants des membres de l'UPOV. La délégation note que le Royaume des Pays-Bas gère un projet intitulé "Seed NL" et est convaincue que d'autres membres de l'UPOV sont engagés dans des projets similaires. Il est également important de faire savoir que les droits d'obtenteur ne sont pas nécessairement le problème des petits exploitants agricoles. Il est d'avis que d'autres facteurs, tels que les lois sur les semences, les difficultés financières et la gouvernance, peuvent jouer un rôle important. Il a noté que l'organisation d'un séminaire ne semblait pas relever du mandat actuel du groupe de travail.

La délégation du Japon est favorable à l'organisation d'un séminaire mettant en évidence les avantages du système de l'UPOV, y compris des exemples de cas concrets.

La délégation de l'Union européenne reconnaît qu'il peut y avoir de nombreuses raisons pour qu'un pays n'adhère pas à l'UPOV, mais cet exercice vise à déterminer si la question des petits exploitants agricoles a quelque chose à voir avec le fait que des pays n'adhèrent pas à l'UPOV. En ce qui concerne l'organisation d'un séminaire, la délégation de l'Union européenne se félicite du soutien apporté et convient qu'une telle manifestation doit être préparée en détail. Elle est d'avis que la proposition de séminaire pourrait être examinée au sein du Comité consultatif, comme l'ont proposé d'autres délégués.

La délégation de l'Argentine appuie la proposition d'organiser un séminaire au cours duquel les avantages de l'UPOV pour les petits agriculteurs seraient mis en évidence. Elle mentionne qu'en Argentine, il existe des exemples de coopération entre les obtenteurs et les petits exploitants. La délégation convient que l'idée du séminaire pourrait être présentée au Comité consultatif en octobre, accompagnée d'une invitation à examiner si le mandat du groupe de travail devrait être révisé.

La délégation de la Norvège a proposé qu'un questionnaire soit rédigé par le Bureau de l'Union sur la base des propositions faites par écrit et des observations formulées au cours de la réunion. Les questions proposées pourraient être fusionnées ou reformulées par le Bureau de l'Union de façon à correspondre au mandat du WG-SHF. Le questionnaire pourrait être envoyé à tous les destinataires proposés par les membres du WG-SHF ainsi qu'à des institutions spécifiques dans ce domaine. Les destinataires pourraient choisir les questions auxquelles ils souhaitent répondre. Le questionnaire pourrait comporter une partie introductive expliquant l'historique et le contexte de l'exercice. La délégation de la Norvège déclare que les questions devraient porter sur les préoccupations soulevées par l'Afrique du Sud quant à la manière dont l'article 15.1.i) de l'Acte de 1991 a été mis en œuvre par les membres de l'UPOV. La délégation de la Norvège propose de distribuer les notes explicatives actuelles et demande aux membres de proposer des modifications, le cas échéant. Elle note que l'organisation d'un éventuel séminaire dépasserait le mandat du groupe de travail mais que l'idée pourrait être présentée au Comité consultatif. Ce séminaire pourrait alors être plus large et comprendre des éléments concernant les articles 15.1 et 15.2 de l'Acte de 1991. La délégation de la Norvège a exprimé sa préférence pour l'achèvement des travaux du WG-SHF dans le cadre du mandat actuel.

La délégation du Canada s'inquiète du manque d'intérêt des membres de l'UPOV pour ce sujet et note que seuls quatre documents ont été soumis par des membres et que trois de ces quatre documents proviennent de pays développés. Le Canada fait observer que certaines questions sont spécifiques et visent à déterminer s'il existe un problème, alors que de nombreuses questions vont bien au-delà de l'objectif consistant à déterminer s'il existe un problème et dépassent également le mandat du groupe de travail. En outre, il serait injuste de demander au Bureau de l'Union de distiller les questions puisqu'il s'agit d'un processus mené par les membres. Si le Comité consultatif décidait d'organiser un séminaire, il serait important d'entendre les points de vue des nouveaux membres et des membres des pays en développement.

La délégation de la Suisse rappelle la question soulevée par l'Afrique du Sud et estime que la réponse à cette question relève du mandat du groupe de travail.

La délégation du Royaume des Pays-Bas est d'avis que si le WG-SHF va de l'avant avec un questionnaire, il devrait vraiment se concentrer sur la question soulevée par l'Afrique du Sud, pour obtenir des informations sur la façon dont l'exemption de l'utilisation privée et non commerciale a été mise en œuvre et sur les expériences pratiques. Un questionnaire limité augmenterait également la probabilité d'un taux de réponse plus élevé. Les résultats d'un tel questionnaire pourraient servir de base à des discussions ultérieures sur la manière d'aller de l'avant.

La délégation de l'Argentine rappelle qu'il n'y a pas que des petits agriculteurs en Afrique du Sud, mais aussi en Amérique du Sud. La situation de ces agriculteurs peut varier et il n'est pas certain que les mêmes questions soient également valables dans les différentes régions.

La délégation des États Unis d'Amérique comprend que les petits exploitants agricoles opèrent dans des conditions différentes en Afrique du Sud, en Argentine et dans d'autres pays ou régions. Elle accepte de répondre à la question posée par l'Afrique du Sud sur la manière dont l'exception relative à l'utilisation privée et non commerciale a été mise en œuvre dans les membres de l'UPOV, ainsi que sur la jurisprudence éventuelle et la législation pertinente. Les réponses à ce questionnaire pourraient être utiles dans les discussions avec les parties qui souhaitent adhérer à l'UPOV. La délégation est ouverte à l'idée d'un séminaire. Toutefois, un séminaire nécessiterait encore de répondre à des questions. Ces questions pourraient porter sur la mise en œuvre et l'expérience de l'exception en question.

La délégation de l'Union européenne a accepté de continuer à travailler sur un questionnaire ciblé. Parallèlement, la question d'un séminaire de portée plus large pourrait se poursuivre en vue de son organisation éventuelle en 2025.

Le représentant d'APBREBES a rappelé que le WG-SHF avait commencé ses travaux il y a quelques années en examinant les questions soulevées dans l'étude rédigée par Oxfam, Plantum et Euroseeds et que, par la suite, des circulaires avaient été envoyées aux membres du WG-SHF. Toutefois, les discussions sur le fond ont été évitées. Le mandat du WG-SHF était de fournir des conseils sur les petits exploitants et l'exemption sur l'utilisation privée et non commerciale. Il a proposé que le travail d'envoi d'un questionnaire basé sur les propositions ne soit pas interrompu mais poursuivi. Tout d'abord, il serait utile de connaître les définitions, les méthodologies et les cadres utilisés pour définir les petits exploitants agricoles et les agriculteurs de subsistance avant de poursuivre le travail d'orientation. Deuxièmement, il est important de comprendre si ces agriculteurs utilisent des variétés protégées et si les titulaires de droits d'obtenteurs font valoir leurs droits, non seulement devant les tribunaux, mais aussi par d'autres moyens, tels que l'envoi de lettres de saisie et de désistement, pour faire pression sur les agriculteurs. Le représentant s'interroge en outre sur l'impact de l'utilisation des variétés protégées si les notes explicatives sont modifiées. Enfin, APBREBES a proposé de poser des questions au rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation et a rappelé qu'il existe une obligation d'évaluer l'impact sur le droit à l'alimentation lorsque les politiques sont modifiées.

Le Bureau de l'Union rappelle que le 22 décembre 2020, il a publié la circulaire E-20/246, invitant les membres et les observateurs du Conseil à apporter des contributions par correspondance sur les questions suivantes :

(a) l' expérience de la mise en œuvre de l'exception relative aux actes accomplis dans un cadre privé et à des fins non commerciales en ce qui concerne les petits exploitants agricoles ; et/ou

(b) des avis sur la mise en œuvre de l'exception relative aux actes accomplis à titre privé et à des fins non commerciales en ce qui concerne les petits exploitants agricoles.

Le Bureau de l'Union a noté que les membres et observateurs suivants ont envoyé des contributions en réponse à la circulaire E-20/246 : Argentine, Chili, Chine, Estonie, Union européenne, Israël, Japon, Norvège, Suisse, République-Unie de Tanzanie, Malaisie, Centre Sud, *Association for Plant Breeders for the Benefit of Society* (APBREBES), Coordination européenne Via Campesina (ECVC), Euroseeds et une contribution conjointe de *International Seed Federation* (ISF), de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA), de la République-Unie de Tanzanie, de la Coordination européenne Via Campesina (ECVC), d'Euroseeds et une contribution conjointe de la *Seed Association of the Americas* (SAA).

Le WG-SHF a noté qu'un recueil des contributions sur les expériences et les points de vue concernant la mise en œuvre de l'exception des actes accomplis à titre privé et à des fins non commerciales en ce qui concerne les petits exploitants agricoles, reçues en réponse à la circulaire E-20/246 du 22 décembre 2020, était disponible à l'annexe II du [document WG-SHF/1/2](https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/wg_shf_1/wg_shf_1_2.pdf).

Les membres du WG-SHF ont procédé à un échange de vues sur les destinataires et les questions à poser. Le WG-SHF est convenu que les questions suivantes devraient être envoyées à tous les membres de l'UPOV :

1. *Votre pays ou organisation intergouvernementale applique-t-il l'exception "actes accomplis dans un cadre privé et à des fins non commerciales" ? Si oui, comment est-elle mise en œuvre ?*
2. *En ce qui concerne cette exception, existe-t-il des définitions pour le terme suivant : "actes accomplis à titre privé et à des fins non commerciales" ? "actes accomplis à titre privé et à des fins non commerciales" ?*
3. *Veuillez préciser la législation/réglementation et la jurisprudence concernant cette exception.*
4. *La mise en œuvre de cette exception dans votre juridiction pose-t-elle des problèmes et/ou offre-t-elle des possibilités ? Veuillez expliquer.*

Le WG-SHF est convenu que le résumé des interventions des membres du WG-SHF faites au cours de la réunion sur l'organisation éventuelle d'un séminaire portant sur les questions examinées serait reflété dans le compte rendu. Le WG-SHF est en outre convenu que le Bureau de l'Union préparerait un document pour la sixième réunion du WG-SHF contenant le résumé de ces interventions et qu'il appartiendrait au WG-SHF de décider s'il y a lieu de faire des recommandations sur un séminaire au Comité consultatif.

# DATE DE LA SIXIEME REUNION

Le WG-SHF a décidé que la sixième réunion  du WG-SHF se tiendrait par des moyens hybrides, le 23 octobre 2024.

Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[L'annexe suit]

(dans l’ordre alphabétique des noms français des membres /  
in the alphabetical order of the French names of the members /  
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria   
(e-mail: NoluthandoN@Dalrrd.gov.za)

ARGENTINE / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires   
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIA

Isabel WARD (Ms.), Assistant Director of PBR Policy, IP Australia, Phillip  
(e-mail: Isabel.Ward@ipaustralia.gov.au)

Robyn ALLEN (Ms.), Policy Officer, IP Australia, Phillip   
(e-mail: Robyn.Allen@IPAustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / AUSTRIA

Birgit GULZ-KUSCHER (Ms.), Legal Advisor for Seed Law and Plant Variety Protection Law, Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Regionen und Wasserwirtschaft, Wien   
(e-mail: birgit.gulz-kuscher@bml.gv.at)

BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA

Shannah BOENS (Ms.), Attaché, FPS Economy, Bruxelles   
(e-mail: shannah.boens@economie.fgov.be)

CANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT, Senior Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile (e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA

CUI Yehan, Research Fellow, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing   
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

ÉGYPTE / EGYPT / EGIPTO

Zoheir ABOSHOSHA (Ms.), Agricultural Engineer, Plant Variety Protection Office (PVPO), Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza   
(e-mail: sh\_z9@hotmail.com)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Nyeemah GRAZIER (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria   
(e-mail: nyeemah.grazier@uspto.gov)

Christian HANNON, Senior Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria   
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

GHANA / GHANA

Courage BESAH-ADANU, Head of PVP Unit, Senior Programs Officer, Ghana Industrial Property Office, Registrar General's Department, Accra   
(e-mail: kadanu2@gmail.com)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

HAGIWARA Minori (Ms.), Director for International Affairs on Plant Variety Protection, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e-mail: minori\_hagiwara110@maff.go.jp)

Hiroaki KINOSHITA, Examiner, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e-mail: hiroaki\_kinoshita640@maff.go.jp)

OHNO Yoshiyuki, Examiner, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: yoshiyuki\_ono300@maff.go.jp)

Kaho TERAYAMA (Ms.), Official, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e-mail: kaho\_terayama650@maff.go.jp)

MAROC / MOROCCO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mme), Responsable de la protection des obtentions vegetales, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), Rabat   
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE, Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaria de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México   
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

Ana Lilia ROJAS SALINAS (Ms.), Jefa de Departamento de Armonización Técnica, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaria de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México   
(e-mail: ana.rojas@snics.gob.mx)

Agustin de Jesús LÓPEZ HERRERA, Experto externo, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), México   
(e-mail: agustin.lopezh@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORUEGA

Svanhild-Isabelle Batta TORHEIM (Ms.), Senior Policy Advisor, Department of Forest and Natural Resource Policy, Ministry of Agriculture and Food, Oslo   
(e-mail: sto@lmd.dep.no)

Elin Cecilie RANUM (Ms.), Advisor, Utviklingsfondet, Oslo   
(e-mail: elin@utviklingsfondet.no)

PAYS-BAS (ROYAUME DES) / NETHERLANDS (KINGDOM OF THE) / PAÍSES BAJOS (REINO DE LOS)

Marien VALSTAR, Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, DG Agro, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague   
(e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA

ChanWoong PARK, Deputy Director/Examiner, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do   
(e-mail: chwopark@korea.kr)

Jinkee JUNG, Researcher, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City   
(e-mail: jinkeejung@korea.kr)

KIM Dong-Min, Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS)   
(e-mail: acekdm@korea.kr)

Kwanghong LEE, Researcher, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City   
(e-mail: grin@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, Director, State Commission for Crops Variety Testing (SCCVT), Chisinau   
(e-mail: info@cstsp.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA

Pavla BÍMOVÁ (Ms.), General affairs of DUS testing, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno  
(e-mail: pavla.bimova@ukzuz.cz)

Lenka CLOWEZOVÁ (Ms.), State official, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Praha   
(e-mail: lenka.clowezova@mze.cz)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / REINO UNIDO

Kat DEEKS (Ms.), Plant Variety and Seeds Policy Team Leader, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge  
(e-mail: katherine.deeks@defra.gov.uk)

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Manager of UK Variety Listing and PBR, Plant Varieties and Seeds, Animal and Plant Health Agency (APHA), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge   
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

Joanne JURY (Ms.), Policy Officer, Department for Environment, Food & Rural Affairs (DEFRA), London  
(e-mail: Joanne.Jury@defra.gov.uk)

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA

Alwin KOPSE (M.), Sous-directeur général adjoint, Chef des Affaires internationales, Affaires internationales et sécurité alimentaire, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern   
(e-mail : alwin.kopse@blw.admin.ch)

Marco D'ALESSANDRO, Senior Policy Adviser, Sustainable Development & International Cooperation, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern   
(e-mail: marco.dalessandro@ipi.ch)

Daniel VALENGHI, Regional Program Manager, Global Programme Food Systems, Swiss Agency for Development and Cooperation, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Addis Ababa   
(e-mail: daniel.valenghi@eda.admin.ch)

UKRAINE/ UCRANIA

Nataliia HOLICHENKO (Ms.), Head, Department of International Cooperation and Support of the UPOV Council Representative, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, Kyiv   
(e-mail: nataliia.holichenko@gmail.com)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels   
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD, Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers  
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

VIET NAM / VIET NAM

CAM Thi Hang (Ms.), Officer/Examiner, Department of Crop Production (DCP), Plant Variety Protection Office (PVPO), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Hanoi (e-mail: camhang.mard.vn@gmail.com )

II. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANIZACIONES

AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION (AFSTA)

Catherine Chepkurui LANGAT (Ms.), Technical Manager, African Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi, Kenya   
(e-mail: catherine@afsta.org)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

François MEIENBERG, Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Zürich, Suisse   
(e-mail: contact@apbrebes.org)

ASIA AND PACIFIC SEED ASSOCIATION (APSA)

Nicolas PERRIN, Directeur des affaires intemationales, SEMAE (French Interprofessional Organisation for Seeds and Plants), Paris, France   
(e-mail: nicolas.perrin@semae.fr)

Kunaporn PHUNTUNIL (Ms.), Technical Coordination Manager, Bangkok, Thaïlande   
(e-mail: kuna@apsaseed.org)

Francine SAYOC (Ms.), Executive Director, APSA - Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok, Thaïlande   
(e-mail: Francine.sayoc@apsaseed.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgique   
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Szonja CSÖRGÖ (Ms.), Intellectual Property and Legal Affairs Manager, International Seed Federation (ISF), Nyon, Suisse   
(e-mail: s.csorgo@worldseed.org)

Frank MICHIELS, Global PVP manager GBI/BG, BASF, Gent, Belgique   
(e-mail: frank.michiels@basf.com)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA) /  
ASOCIACIÓN DE SEMILLAS DE LAS AMÉRICAS (SAA)

Marymar BUTRUILLE (Ms.), Germplasm IP Scientist Lead, Bayer Crop Science, Ankeny   
(e-mail: marymar.butruille@bayer.com)

Marlene ORTIZ BERROCAL (Ms.), Coordinadora Técnica AMSAC   
(e-mail: marlene@amsac.org.mx)

Alfredo PASEYRO, Director Ejecutivo, ASA Asociación Semilleros Argentinos, Caba, Argentine   
(e-mail: alfredo.paseyro@asa.org.ar)

Diego A. RISSO DESIRELLO, Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay   
(e-mail: drisso@saaseed.org)

III. BUREAU / OFFICER / OFICINA

CUI Yehan (Mr.), Chair

IV. BUREAU DE L’UPOV / OFFICE OF UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Yolanda HUERTA (Ms.), Vice Secretary-General

Martin EKVAD (Mr.), Director of Legal Affairs

Leontino TAVEIRA (Mr.), Director of Global Development and Technical Affairs

Hend MADHOUR (Ms.), IT Officer

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

Kees VAN ETTEKOVEN (Mr.), Technical Expert

[Fin du document/  
End of document/  
Fin del documento]